

Travail en Hauteur - Utilisation des Equipements de Protection Individuelle

CONCERNE

Personnel appelé à réaliser des travaux en hauteur nécessitant le port des équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire.

OBJECTIFS

- Vérifier son matériel, le régler et s'équiper.
- Évaluer les risques face à un travail en hauteur.
- Choisir les méthodes de travail adaptées à l'environnement.

DURÉE SANCTION

1 jour Attestation de compétences

PÉDAGOGIE

Apports didactique - documentation stagiaire.

INTERVENANT:

Nos formateurs, spécialistes des thématiques abordées, sont sélectionnés et évalués au regard de leurs connaissances techniques et pédagogiques.

SUIVI EVALUATION DES ACQUIS:

En début de formation : recueil des attentes et des objectifs individuels des stagiaires.

En fin de formation : tour de table pour relever le niveau d'atteinte des objectifs et réponse aux attentes exprimées.

Evaluation de la satisfaction des stagiaires : fiche d'évaluation Qualité à chaud.

Evaluation des acquis de la formation : fiche de compétences.

Feuille de présence.

Attestation de formation et cas échéant certification de compétence.

ACCESSIBILITE:

Pour les formations se déroulant dans l'entreprise, cette dernière devra s'assurer des conditions d'accessibilité à la formation des personnes en situation d'handicap. Dans nos centres, pour tout handicap, le commanditaire devra informer GEDAF ELSETE pour prévoir les conditions d'accueil, ou contacter notre référent handicap par email info@gedaf.fr

MODALITES ET DELAIS D'ACCES:

Cf proposition commerciale ou calendrier Inter Entreprises.

LIEU

GEDAF /ELSETE

Centre de VALENCE :

Pôle 2000 - Rue des Entreprenants 07130 SAINT PERAY 04.75.81.06.06

Centre de GRENOBLE :

33 rue des Glairons 38400 SAINT MARTIN D'HERES 04.76.42.56.80

Infos Qualiopi : gedaf-formation.fr/qualiopi - GEDAF : 04.75.81.06.06 ELSETE : 04.76.42.56.80

CONTENU DÉTAILLÉ

Identifier les conséquences des accidents du travail en hauteur

Les accidents du travail et situation de l'entreprise

Nature des différentes interventions des participants

Définition du risque

Notion de protection collective et de protection individuelle

Responsabilité en matière d'accident du travail

Énumérer les principaux aspects de la règlementation concernant le travail en hauteur

Décret 2004-924 du 1er septembre 2004

Circulaire du 27 juin 2005 et Recommandation CNAMTS R424 du 16 mai 2006

Les critères de choix et modalités de mise en œuvre des dispositifs de protection collective

Aménagement des lieux de travail moyens d'accès en hauteur (plan de travail, garde-corps, échelle crinoline, filet, plate-forme élévatrice mobiles de personnes)

Citer les critères de choix et modalités de mise en œuvre d'un équipement de protection individuelle

Conformité du matériel

Conditions préalables au recours à un équipement de protection individuelle

Étude des risques, interaction avec l'environnement

Choix du système antichute en adéquation avec le poste de travail

Conséquence d'une chute avec un harnais (force de choc, facteur de chute, effet pendulaire et tirant d'air) et organisation de secours

Composants d'un système d'arrêt de chutes : le harnais, les systèmes de liaison, les connecteurs

Les différentes classes d'ancrages (provisoires, transportables, à demeure)

Règles de base de mise en œuvre d'un EPI antichute (vérification, contrôle, entretien et formation des utilisateurs)

Mise en œuvre et examen de cas concrets

Présentation et découverte du matériel de sécurité antichute

Vérification préalable par contrôle visuel et tactile des EPI

Réglage du harnais et mise en œuvre des systèmes de liaison

Réalisation de nœuds

Réalisation de points d'ancrages temporaires de déplacements et de mise en sécurité du poste de travail en hauteur sur équipements concernés

Intervention sur toiture-terrasse, pylône et passerelle en situation de connexion permanente

Méthodologie et exercices pratiques pour l'évacuation de personnel

Validation des compétences : examen théorique et pratique

Nos centres de formation : Valence Grenoble Chambéry

 $In fos\ Qualiopi: gedaf-formation. fr/qualiopi-GEDAF: 04.75.81.06.06\ ELSETE: 04.76.42.56.80$